

Monsieur Denis MEYER
Maire
Mairie de Soultz
Place de la République
68360 SOULTZ

Affaire suivie par
Sarah MICHEL
s.michel@rvgb.fr

Guebwiller, mercredi 12 septembre 2018

Objet : Avis du Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Monsieur le Maire,

Par courrier, reçu le 31 Août 2018, vous nous avez notifié votre projet d'aménagement du Cercle Saint Maurice à Soultz.

Après analyse du dossier lors du bureau du Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, le mardi 11 septembre, il apparaît que votre projet répond pleinement aux principes de restructuration urbaine prévus dans notre SCoT.

Dans l'armature urbaine, la commune de Soultz est identifiée comme une commune du pôle urbain majeur. A ce titre, Soultz doit mettre en œuvre un développement favorisant l'implantation d'équipement structurant d'intérêt supra-communal.

L'implantation de nouveaux services est souhaitée afin de :

- Favoriser l'implantation de nouveaux équipements structurants d'intérêt supra-communal préférentiellement sur des sites desservis par tous les modes de transport, y compris commun.
- Concevoir l'offre et la localisation des équipements structurants d'intérêt supra-communal dans une logique de complémentarité d'une part, entre les 4 communes du pôle urbain majeur d'autre part.

Le projet participe au maillage du territoire en termes d'équipements culturels, et complète l'offre au sein de la commune, et du pôle urbain majeur. Notons que, pour davantage de cohérence, le projet devra s'inscrire dans une logique intercommunale pour son fonctionnement.

Le SCoT donne un axe prioritaire au lien entre urbanisme et déplacement. L'articulation se fera principalement dans :

- L'organisation des trames douces en faveur des piétons et cyclistes, ce qui permettra de réduire les trajets automobiles de courte distance,
- La mise en place d'une offre de transports alternatifs à la voiture.
- Le développement d'une urbanisation plus compacte et plus propice aux déplacements à pied et à vélo, tout en sensibilisant les habitants à l'importance environnementale de ces pratiques.

La commune prend les mesures nécessaires pour intégrer ces enjeux :

- En intégrant la réalisation prévue d'un axe de transport collectif performant qui renforcera l'attractivité de Soultz et la desserte de la Vallée du Florival
- En disposant d'un parking de plus de 200 places à 150 mètres de l'entrée du pôle.
- En profitant d'une desserte en réseau de transport en commun, d'un parking de covoiturage, bien qu'informel, au Nouveau Monde, de la proximité avec la RN83.
- Par l'installation, à proximité du site, sur le parking de la MAB, d'une borne de recharge électrique.

Le SCoT privilégie une urbanisation sous la forme du renouvellement urbain chaque fois que cela est possible, en cohérence avec le tissu urbain existant. De ce point de vue, le projet est exemplaire et contribue à limiter la consommation foncière avec :

- Une logique de renouvellement urbain et de densification, et un caractère prioritaire donné à la mobilisation du bâti existant :
 - > Le projet sera localisé dans le centre-ville
 - > Réhabilitation d'un bâtiment du 19^{ème} siècle

Nous félicitons la prise en compte de ces enjeux patrimoniaux et paysagers dans ce projet garant d'un cadre de vie préservé et redynamisé : le projet est réalisé en harmonie avec le cadre existant (dans la continuité de la médiathèque).

Le projet illustre une logique qui conforte Soultz au sein du pôle urbain majeur. Il contribuera à l'amélioration de l'attractivité du territoire. Il permettra aux habitants de trouver sur place des services essentiels à la vie quotidienne en favorisant le lien social.

Au vu de l'ensemble de ces observations, le bureau donne un avis favorable au projet d'aménagement du Cercle Saint Maurice à Soultz.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du SCoT



Michel HABIG